

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 PP 37 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police et services associés du Ministère de l'Intérieur, concernant l'acquisition de vêtements de travail à destination des personnels techniques, scientifiques et spécialisés des services de la Préfecture de police et du SGAMI Ile de France.

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 27 mars 2018, par lequel le Préfet de Police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail à destination des personnels techniques, scientifiques et spécialisés des services de la Préfecture de police et du SGAMI Ile de France.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commandes relatif l'acquisition de vêtements de travail à destination des personnels techniques, scientifiques et spécialisés des services de la Préfecture de police et du SGAMI Ile de France.

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2018 et suivants à la section fonctionnement :

Chapitre 920, chapitre article 920-201, compte nature 60636,
Chapitre 920, chapitre article 920-2031, compte nature 60636,
Chapitre 920, chapitre article 920-2033, compte nature 60636,
Chapitre 920, chapitre article 920-23, compte nature 60636,
Chapitre 920, chapitre article 920-27, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-1112, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-1221, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-1222, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-1223, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-2111, compte nature 60636,
Chapitre 921, chapitre article 921-2211, compte nature 60636.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO